

**MES FORMALITES CLES EN MAIN
MODIFICATION
PERSONNE MORALE**

- 1 exemplaire du **Procès-Verbal de l'assemblée générale pour la Modification**
- 1 exemplaire du **Procès-Verbal de l'assemblée générale pour la Dissolution**
- 1 exemplaire du **Procès-Verbal de l'assemblée pour la Disparition**
- 1 exemplaire du **Bilan comptable.**
- 1 exemplaire des **Statuts modifiés**
- 1 exemplaire de la **Parution dans le Journal d'annonces légales pour la (les) modification(s)**
- 1 exemplaire de la **Parution dans le Journal d'annonces légales pour la Dissolution**
- 1 exemplaire de la **Parution dans le Journal d'annonces légales pour la Disparition**
- 1 exemplaire des **Cessions de parts sociales** (enregistré aux Impôts)
- 1 exemplaire du **Bail** ou pour une domiciliation (**le justificatif d'adresse + attestation de domiciliation**)
- 1 **Extrait K 'bis** de moins trois mois
- 1 Exemple de la **lettre de nomination du Commissaire aux Comptes + justificatif de son inscription sur la liste des Commissaires aux comptes**
- 1 exemplaire de la **Déclaration sur l'honneur relative à l'absence de condamnation pour le dirigeant**
- 1 Photocopie recto verso de la **pièce d'identité ou carte de séjour en cours de validité**
- 1 exemplaire du **justificatif d'adresse personnelle** de moins de 3 mois du nouveau dirigeant
- 1 exemplaire du **Pouvoir en cas de mandataire**

Tarifs Accompagnement CMA :
(Droits légaux non inclus)

- Modification / Radiation : **96 €**

Mon Coach Formalités :

- Atelier : **54 €**

GUICHET UNIQUE

Horaires d'ouverture au public

Lundi et Mercredi

8h00 – 12h30

Mardi et Jeudi

8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
DE LA GUYANE**

41 Zone Artisanale Galmot
97300 CAYENNE

0694 47 36 79 / 0694 47 37 63
0694 03 58 20 / 0694 00 11 13
0694 47 66 90

**Annexe
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
DE LA GUYANE**

17 Impasse Marguerite Léopold
Résidence du Fleuve
97320 SAINT LAURENT DU MARONI

0594 34 22 92 / 0694 95 98 80

Email

guichetunique@cma-guyane.fr
economie@cma-guyane.fr

Site Internet

www.cma-guyane.fr



cmaguyane



@cmaguyane

Liste des Activités artisanales soumises à la qualification professionnelle

Entretien et réparation des véhicules et machines

Réparateur automobile
Carrossier
Réparateur de cycle et motocycles

Construction, entretien et réparation des bâtiments :

Métiers de gros œuvres, de second œuvre et de finition
du bâtiment

Carreleur	Maçon
Menuiserie	Peintre en bâtiment,
Plâtrier, serrurier,	Construction d'ouvrages,
Charpentier	Vitrier
Tailleur de pierre	

Mise en place, entretien et réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques :

Plombier	Chauffagiste
Electricien	Climaticien
Installateur de réseaux d'eau, de gaz ou électricité	

Soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux :

Esthéticien
Coiffeur
Institut de Beauté

Préparation ou fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, préparation ou fabrication de glaces alimentaires artisanales :

Boulangier	Pâtissier
Boucher	Charcutier
Poissonnier	

Activités réglementées

- Coiffure à domicile** : CAP ou expérience professionnelle de 3 années accomplie sur le territoire de l'UE ou de l'EEE
- Coiffure en Salon** : Brevet Professionnel — **La notion d'expérience professionnelle n'est pas pris en compte**
- Taxi** : Certificat de capacité professionnelle + arrêté municipal (Préfecture +Mairie)
Si achat de licence : acte de mutation de clientèle enregistré auprès des Impôts ou acte de cession.
- Ambulance** : agrément délivré par la DDASS + Copie C.C.A.
- Contrôle technique automobile** : agrément délivré par la Préfecture concernant le contrôleur et le local
- Thanatopraxie – Prestations Funéraires** : agrément délivré par la Préfecture
- Optique** : BTS + Agrément DDASS
- Orpaillage** : autorisation minière (délivré par la Préfecture)
- Déménagement** : attestation de capacité professionnelle + Agrément délivré par la Préfecture
- Toilettage pour animaux** : déclaration en Préfecture
- Transporteur de petit colis** : justificatif de la capacité professionnelle (DEAL)
- Transporteur de marchandises(+3,5tonnes)** : attestation de capacité professionnelle (DEAL)
- Voiture de tourisme avec chauffeur** : carte professionnelle (Préfecture pour inscription registre tenu par Atout France)
- Esthétique (bronzage)** : déclaration en préfecture
- Bijouterie** : déclaration d'existence pour métaux précieux (Direction générale des Douanes)
- Armurier** : récépissé de déclaration en Préfecture